

Communiqué de presse

Paris, le 27 septembre 2016

Crédit Agricole Assurances et ses filiales signent des accords d'entreprise innovants pour mieux accompagner leurs collaborateurs aidants

Avec plus de 8 millions d'aidants en France, Crédit Agricole Assurances est conscient que cette problématique touche aussi ses propres salariés. Pour les accompagner, Crédit Agricole Assurances annonce la signature d'accords conclus au terme d'une démarche participative qui a mobilisé des salariés aidants volontaires, permettant d'identifier et de construire les dispositifs d'accompagnement pertinents.

Cinq grandes thématiques composent ces accords :

- **Une assistante sociale** est à la disposition des collaborateurs aidants pour les conseiller de manière personnalisée et confidentielle sur l'ensemble des démarches à accomplir pour faciliter leur quotidien.
- **Congé de l'aidant et dons de jours de repos** : en complément des congés prévus par les dispositions légales et conventionnelles, Crédit Agricole Assurances propose l'octroi d'un congé spécifique au bénéfice des salariés aidants, financé par un dispositif solidaire de don par ses collaborateurs et abondé par l'entreprise.
- **Chèque emploi service universel** : Crédit Agricole Assurances contribue au financement d'une offre Chèque emploi service universel (CESU) qui permet aux salariés aidants de bénéficier d'une aide pour régler des prestations de services à la personne.
- **Accompagnement managérial** : Crédit Agricole Assurances met en place une campagne de sensibilisation de ses managers aux enjeux de l'accompagnement des salariés aidants et les incite à aménager temporairement les horaires de travail si nécessaire.
- **Prévention de la santé des aidants** : pour sensibiliser les salariés aidants aux risques médicaux liés à leur situation (stress, épuisement, isolement), Crédit Agricole Assurances diffusera un guide de prévention de la santé des aidants et formera les collaborateurs concernés (assistantes sociales, etc.) sur les enjeux de la prévention des risques pour leur santé.

Crédit Agricole Assurances met par ailleurs à la disposition de ses salariés le service d'information et d'accompagnement **Responsage** www.responsage.com. Dans le cadre de cette prestation, chaque aidant salarié peut contacter un conseiller qui, sous 72h, apportera une réponse personnalisée et confidentielle à sa demande.

A propos de Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, deuxième groupe d'assurance en France, rassemble les filiales assurances du Crédit Agricole. Le groupe propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 10 pays dans le monde, par des conseillers en gestion patrimoniale et des agents généraux. Les compagnies de Crédit Agricole Assurances s'adressent aux particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Crédit Agricole Assurances compte 4 000 collaborateurs. Son chiffre d'affaires à fin 2015 s'élève à 30,4 milliards d'euros (normes IFRS). www.ca-assurances.com

Contacts presse

Françoise Bololanik + 33 (0)1 57 72 46 83 / 06 25 13 73 98

Camille Langevin + 33 (0)1 57 72 73 36 / 06 23 35 60 28

service.presse@ca-assurances.fr

